



Panorama de presse : Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : mercredi 27 septembre 2006

L'AFP et la plupart des journaux titrent sur cette interdiction.

D'après l'AFP, une « majorité » de députés UMP est favorable à un décret interdisant de fumer dans les lieux publics. L'agence observe que le principal argument en faveur du décret tient dans le fait « qu'il aurait la capacité de s'appliquer plus vite » alors qu'une loi ne pourrait pas s'appliquer avant la fin de la législature. Précisant que des « aménagements » ont été envisagés pour accorder des délais de « un ou deux ans » à certains lieux, dont les bars tabac, l'agence rapporte que de sources parlementaires on assure que la seule chose qui reste en débat aujourd'hui au sein du groupe, c'est la date d'application selon les secteurs, un système en deux temps ayant été évoqué, avec d'abord les entreprises, les écoles, les hôpitaux et les administrations et ensuite le secteur de l'hôtellerie - restauration. Le député Yves Bur, « fer de lance de l'interdiction », qui voit dans la loi « un moyen plus courageux et plus clair d'inscrire définitivement cette interdiction », juge que « si décret il devait y avoir, l'interdiction devrait intervenir dans les délais les plus courts possibles », et il dit avoir « le sentiment aujourd'hui que le gouvernement veut réellement bouger ». L'agence indique que la mission parlementaire qui auditionne aujourd'hui le ministre de la santé, finalisera son rapport le 3 octobre.

Dans une deuxième dépêche l'AFP signale que FO - casinos et Droits des Non fumeurs ont annoncé avoir intenté une action en justice contre des casinos du groupe Lucien Barrière (Enghien les Bains et le Ruhl de Nice) pour « non respect de la loi Evin ». D'après l'agence, ils ont également annoncé une « vingtaine » d'autres procédures pour « les semaines qui viennent ». L'agence qui note que FO - casinos et DNF accusent ces deux établissements de « ne pas avoir appliqué la loi Evin », rapporte que selon David Rousset de FO - casinos « il y avait des espaces non fumeurs mais avec des cendriers partout et les clients pouvaient fumer ». Le responsable syndical ajoute « depuis qu'on a fait un constat d'huissier il y a un an, ils ont soi disant appliqué la loi mais les salariés ne sont pas davantage protégés ». Toujours d'après FO, les casinos ont par ailleurs « modifié les contrats de travail » ajoutant « une clause illégale » stipulant « vous prenez acte et acceptez que vous pourrez être amenés à travailler au contact d'une clientèle de fumeurs ». Selon FO et DNF « l'espérance de vie des employés de casinos est de 63 ans alors qu'elle dépasse 80 ans pour l'ensemble de la population » et « il serait temps de penser à protéger leur santé ».

« La mission antitabac pour une interdiction dans les lieux publics » titre LE FIGARO qui note que le ministre de la santé, auditionné aujourd'hui, « s'est engagé à tenir compte des travaux parlementaires ». « Nous demanderons au ministre (...) ses intentions et sa méthode » a déclaré Gérard Bapst (PS) vice président de la mission, ce qui pour le journal, est « une façon pour les députés de tester la détermination du ministre ». Le quotidien qui rappelle que les députés travaillent depuis 30 mois sur ce dossier, assure que la seule certitude aujourd'hui est l'engagement du ministre sur la date du 1er janvier 2007 pour l'application de la mesure. Evoquant les discussions d'hier au sein du groupe UMP, où la majorité s'est déclarée en faveur d'un décret, le journal souligne que certains députés ont toutefois mis le gouvernement en garde sur le risque qu'il prenait en période de campagne électorale. Le Figaro qui observe qu'un consensus se dégage pourtant sur le principe d'une interdiction totale de fumer, souligne que le débat du 3 octobre portera davantage sur « les contours de la future prohibition » et que les députés devraient plaider pour un décret avec application au 1er septembre 2007 dans les restaurants et au 1er juillet 2008 dans les bars et discothèques. D'après le journal, restaurateurs et cafetiers plaident quant à eux pour le libre choix des établissements, alors que les débiteurs de tabac demandent une dérogation de cinq ans, et que seul le syndicat des casinos de France a pris

fermement position contre une interdiction totale qui « condamnerait le secteur ».

A en croire Le Figaro « la prohibition italienne ne fait que des heureux ». Evoquant en introduction la satisfaction du serveur d'un bar de nuit branché de Milan, le journal souligne que dans ce pays latin où « l'on n'aime guère les interdictions (...) cette prohibition n'est pas vécue comme une entrave à la liberté » car selon le serveur d'un bar - tabac du quartier d'affaires de Milan « c'est une loi juste ». d'après un sondage « plus de 90% des Italiens » confirment son constat. D'après le journal, si les amendes encourues contribuent au respect de la loi, il s'agit selon un patron de café sicilien « d'un changement culturel plus profond » puisque même les italiens du sud « si rebelles », s'y plient. Le Figaro qui reconnaît que le ministère de la santé « s'est démené » pour faire comprendre l'interdiction avec de nombreuses actions de communication, souligne que 18 mois plus tard, restaurateurs et cafetiers ont oublié leurs craintes, sachant que 2% seulement ont aménagé une salle fumeur, aux normes « draconiennes » imposées par la loi. D'après le journal, si 12% des patrons signalent des pertes, l'impact a été nul pour 55%, et certains « ont même ressenti une légère amélioration de leur activité » selon le ministère. Faisant par ailleurs état d'un « bilan sanitaire mitigé », le quotidien mentionne une diminution de 6% des ventes de cigarettes, avec toutefois une consommation des jeunes qui reste stable, mais des hospitalisations pour infarctus aigu du myocarde inférieures de 13% aux prévisions.

« Vers une interdiction totale de fumer dans les lieux publics » annonce LA CROIX qui indique que la mission parlementaire remettra ses conclusions la semaine prochaine » et qu'elles font « désormais figure de secret de polichinelle » puisqu'on sait que la mission se prononcera pour une interdiction totale même dans les restaurants, cafés, discothèques et casinos. Le journal qui souligne que les députés souhaitent s'attaquer au problème du tabagisme passif car 1.100 000 Français y sont exposés pendant 75% de leur temps de travail, revient sur l'historique de la mesure pour noter que « les auditions de la commission ont incontestablement permis de renverser la tendance et de faire progresser les arguments en faveur de l'interdiction totale », l'élément le plus important ayant été l'audition de juristes qui ont rappelé l'arrêt de la Cour de cassation de 2005 donnant aux employeurs une obligation de résultat en matière de tabagisme passif, ce qui permet désormais au salarié qui a contracté une maladie liée au tabagisme passif d'engager une reconnaissance en maladie professionnelle, D'après le journal, cet arrêt a sensiblement modifié la teneur du débat et par exemple le Syndicat national des hôteliers restaurateurs jusque là favorable aux « fumeurs », est désormais favorable à l'interdiction totale. Notant que la demande des buralistes d'obtenir une dérogation de cinq ans « ne laisse pas insensible le ministère de la santé et surtout Matignon », le quotidien rappelle que fin août Xavier Bertrand avait parlé d'une mesure dérogatoire de deux ans pour les buralistes, ce qui « fait grincer des dents » certains médecins ou députés, pour qui instaurer ce type de dérogation, rend plus compliqué le passage à l'interdiction totale.

« On respire très mal dans les bistrot français » affirme en titre LE PARISIEN qui voit « un argument de plus pour les partisans de l'interdiction totale » dans la publication d'une étude qui montre que « l'air des cafés-restaurants et discothèques est le plus vicié ». Le journal qui relève que selon cette étude, la France est le pays où l'air est le plus pollué par le tabac après la Syrie, la Roumanie, le Liban, la Belgique et Singapour, souligne que 42,1% des lieux testés en France se situent au dessus du seuil critique de 250 mg de particules toxiques par m³, seuil au delà du quel il est prouvé que la santé est menacée. D'après Nicolas Villain du Comité national contre le tabagisme, « les concentrations les plus basses ont été trouvées dans les aéroports, les hôpitaux et les entreprises où règne l'interdiction de fumer. Les plus hautes (...) dans les gares où les gens ne respectent pas la loi Evin mais aussi et surtout dans les bars, les bars - tabac, les brasseries et les discothèques » Affirmant que la concentration des particules toxiques en France est 17 fois supérieure à celle des bars et autres lieux publics clos en Irlande où il est interdit de fumer, le quotidien rapporte que de ce fait pour Nicolas Villain « la seule mesure efficace pour protéger les salariés et les usagers non fumeurs c'est la suppression totale de la cigarette dans tous les lieux publics clos ». D'après le quotidien, la mission parlementaire « semble avoir le même avis et pencher pour une interdiction dure à l'Irlandaise » alors que le ministre de la santé « préférerait une solution plus souple avec aménagements et fumeurs (...) à l'italienne ».

Gros plan sur la Coupole à Paris, établissement non fumeurs depuis le 1er juillet 2006 et sur la satisfaction d'un

habitué des lieux. Le journal qui observe qu'il n'y a pas d'avis d'interdiction à l'entrée de la brasserie pour ne pas « faire peur » aux clients, précise que « l'on apprend la nouvelle » au bar, en attendant d'être placé, seul endroit où il est permis de fumer. Précisant que la décision d'interdiction vient du propriétaire, le groupe Flo, qui a vu que cela marchait dans ses autres restaurants de Disney village, le quotidien rapporte que pour le directeur d'exploitation « c'est une bonne manière de se préparer à la nouvelle loi et de faire des réaménagements si besoin ». Observant que « face à l'agacement de certains clients » la terrasse couverte est redevenue fumeurs depuis quelques jours, le journal souligne que cependant cette décision d'interdiction n'a eu aucune conséquence négative sur le chiffre d'affaire.

Un encadré sur « les syndicats de croupiers (qui) passent à l'attaque » avec les mises en demeure faites aux 20 plus gros casinos de France, par FO casino et DNF, de respecter la loi Evin. David Rousset précise « d'ici à une semaine nous envisageons d'expédier un courrier semblable à l'ensemble des 192 casinos ». Le journal qui relève qu'après avoir reçu l'an dernier ce type de lettre, les casinos d'Enghien et de Nice sont aujourd'hui poursuivis en justice par DNF et FO, affirme que les employés de casinos, qui se plaignent depuis 15 ans du non respect de la loi Evin, ne veulent pas entendre parler de fumoirs, hypothèse qui leur a été présentée en septembre par le chef de cabinet du ministre de la santé. D'après le Parisien, les témoignages de croupiers victimes du tabagisme passif se multiplient.

A en croire LIBERATION, qui parle « d'interdiction du tabac en vue », les membres de la mission parlementaire ne voulaient pas inviter Xavier Bertrand car ils ne pensaient pas « que son audition était indispensable à ce moment de leurs travaux », mais le ministre « s'est imposé » et a insisté pour que son audition soit ouverte à la presse. « Mais pour dire quoi ? » interroge le journal qui rappelle que cet été le ministre avait annoncé une interdiction de fumer dans certains lieux publics dès janvier 2007 alors que la mission doit remettre ses conclusions le 3 octobre. Et cette autre question « Xavier Bertrand se passera t-il de ses recommandations ? ». Indiquant qu'hier une majorité de députés UMP s'est dite favorable à un décret pour une interdiction totale mais que « presque tous sont contre la précipitation » car « il faut de la pédagogie, que les professionnels aient le temps de se retourner et que les fonctionnaires soient formés pour contrôler », le quotidien souligne que par ailleurs en ce qui concerne les lieux publics qui pourraient obtenir des dérogations, comme les discothèques et les casinos, les syndicats sont contre. Conclusion sur les actions intentées par FO - casinos et DNF contre les deux plus gros casinos de France et sur l'étude épidémiologique de 2004 relative à l'espérance de vie des employés de casinos.

« De l'efficacité d'interdire » en matière de tabac, c'est le thème qu'aborde LE MONDE dans sa rubrique « Rendez vous - psychologie ». D'après le journal, si la mesure d'interdiction préconisée par le gouvernement « est salutaire sur le plan de la santé », d'aucuns la considèrent pourtant comme « une grave teinte aux libertés individuelles » et se demandent s'il faut en passer par « cette mesure quasi totalitaire » plutôt que de « promouvoir une éducation raisonnée contre les méfaits du tabac et considérer le citoyen comme un sujet libre, conscient et responsable ». Relevant que pour les experts, penser ainsi est une « utopie » et que cette manière de procéder suffirait si tous les comportements à risque « devaient céder devant les propositions philanthropiques et savantes des éducateurs », le quotidien rapporte que selon Philippe Lecorps, professeur à l'Ecole nationale de la santé publique, le sujet « résiste, pour des raisons qui lui sont propres et auxquelles, le plus souvent, lui-même n'a pas accès ». Selon lui « sa conduite, jugée défavorable par les acteurs de la santé, ne relève pas de l'irrationalité - même si elle en donne l'apparence - mais témoigne de la force du désir à l'œuvre dans l'agir humain. Et le désir c'est l'envers de la raison ». Considérant que la connaissance du danger ne suffit parfois pas pour résister, d'autant que la diffusion de ce savoir privilégie les classes socio culturelles les plus élevées, le journal affirme que « l'intervention d'une puissance régalienne est donc nécessaire » pour que soient respectés les principes de précaution préconisés par les experts. Pour le Pr de psychiatrie P.J Parquet « l'interdit peut être nécessaire mais à condition que ce ne soit pas la seule stratégie employée » et il rappelle que pour aider un « accro » aux substances psychoactives à se libérer de sa dépendance, il faut lui donner le désir de vivre en bonne santé, de se débrouiller seul et de demander de l'aide, toutes stratégies qui selon lui « ont été mises en deuxième position » dans la prévention contre le tabagisme. Pour le journal, on est passé de la mise en garde, à l'injonction assortie d'une stigmatisation, en oubliant que le tabac est une drogue dure dont on ne peut se défaire « d'un simple coup de volonté ». Voyant dans l'interdiction totale de fumer, une étape supplémentaire franchie par l'Etat qui ajoute ainsi « un argument sécuritaire contre les dommages subis par la collectivité » à « l'argument sanitaire individuel », le quotidien estime que s'ajoute également un troisième argument d'ordre moral : « nous nous

Panorama de presse : Interdiction de fumer dans les lieux publics

devons de respecter nos concitoyens ». Pour le Pr Parquet si « ces trois maillons sont pris en compte (...) l'ensemble constitue une méthode de prévention extrêmement positive » mais « si l'interdiction domine sur l'éducation on aboutit à une infantilisation non respectueuse d'autrui », ce qui selon Le Monde « serait d'autant plus dommage que l'opinion publique semble prête à entendre raison ».

LES ECHOS publie une brève sur l'action en justice menée par FO - casinos et DNF

20 MINUTE observe que « les députés UMP ont fait un grand pas vers l'interdiction de fumer ».